

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20170210-CP-2017-2-6-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/02/2017

Publication : 17/02/2017

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
Chef du Service Administratif de l'Assemblée



Conseil départemental
Haut-Rhin 

Extrait des délibérations
de la Commission permanente

N° CP-2017-2-6-2

Séance du vendredi 10 février 2017

SUBVENTIONS AU TITRE DE LA DOTATION DSUR GEREE PAR L'AGENCE DE L'EAU RHIN MEUSE

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, FUCHS, M. GRAPPE, Mme GROFF, M. HAGENBACH, Mme HELDERLE, MM. HEMEDINGER, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, M. MULLER Lucien, Mmes ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSE : M. SCHITTLY

ABSENT : M. HABIG

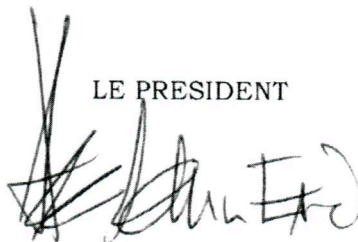
La Commission permanente du Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-2 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences de la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n° CG-2015-6-12-8 du 26 juin 2015, relative aux délégations de compétences du Conseil départemental à la Commission permanente,
- VU la délibération du Conseil départemental n°CG-2016-2-6-1 du 18 mars 2016, relative à la politique de l'environnement et du cadre de vie,
- VU les avis de la Commission de l'Agriculture, de l'Environnement et du Cadre de Vie en dates des 10 juin et 28 octobre 2016,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental,

APRES EN AVOIR DELIBERE

- décide d'affecter sur les crédits de la Dotation de Solidarité Urbain Rural (DSUR) gérés par l'Agence de l'Eau Rhin-Meuse, les opérations figurant en annexe 1 jointe, pour un montant cumulé de subventions de 132 878 €.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN
Député du Haut-Rhin

Adopté à l'unanimité